

AUTORISATION PREALABLE D'INSTALLATION D'ENSEIGNE

DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le : 20/04/2026	DOSSIER N° AP 091 494 26 0027
Titulaire : LITTLE EXTRA Représentée par Madame BISMUTH Nadine Demeurant : 63 Boulevard de Sébastopol 75001 PARIS Pour : Installation d'enseigne Sur un terrain sis : 10 Rue Marie Laurencin 91220 LE PLESSIS-PATE	

Arrêté n° A-132-2026

Le Maire,

Vu la demande d'autorisation préalable susvisée ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le règlement local de publicité (RLP) de la commune du Plessis-Pâté approuvé en date du 23 juin 2020,

ARRÊTE

Article 1

La demande d'autorisation pour l'installation d'enseigne est **accordée** à la société LITTLE EXTRA pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Article 2

Toutes autorités administratives, les agents de la Force Publique compétents sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée au pétitionnaire, par lettre recommandée avec avis de réception postal.

Fait à LE PLESSIS-PATE

Le 24 avril 2026

L'adjoint au Maire chargé de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du développement économique et de la protection du patrimoine

Patrick RETEAU



Affichage électronique le : 30 AVR. 2026
Reçu en Sous-Préfecture de Palaiseau le : 30 AVR. 2026

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.